

Procès-Verbal - Séance du 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, également convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Valérie PETIT, Jacques CHAMBRELAN, Corinne VERRIER, Dominique LEBIDEAU, Hélène VIRET, Damien HENRI

Absents excusés : Eric MICHEL (ayant donné pouvoir à Mme PETIT), Fabien PAREYT, Joël DUTOT, Emmanuel PASQUIER, Sandrine LO FONG.

Secrétaire de séance : Dominique LEBIDEAU

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

I – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine de la commune de Fongueusemare

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Fongueusemare d'optimiser ses achats en adhérant/renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- Décide d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le maire de la commune à signer la convention ci jointe,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- Décide, le cas échéant, de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes,
- Autorise Madame le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

II – Remplacement défibrillateur

Madame le Maire expose que le défibrillateur installé dans le centre-bourg doit être remplacé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De remplacer le défibrillateur installé dans le centre-bourg,
- De retenir le devis de l'entreprise SCHILLER France SAS d'un montant net de 799 € HT,
- De solliciter les subventions de l'Etat, du Département de Seine-Maritime et du fonds de concours de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2025,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents à ce sujet.

III – Participation course Tall Ships Races « Les Grandes Voiles »

Madame le Maire rappelle qu'en 2017, Le Havre a accueilli la course annuelle européenne des vieux gréements : la Tall Ships Races. Plus connu localement sous le nom « Les grandes voiles du Havre », cet événement sportif et festif a rassemblé plus de 400 000 visiteurs en 4 jours.

Du 4 au 7 juillet 2025, Le Havre accueillera à nouveau l'événement et sera port de départ. Au-delà de l'ensemble des manifestations festives qui se dérouleront sur ces 4 jours, il s'agit également d'une nouvelle occasion pour les jeunes du territoire de s'engager dans l'aventure sur la période 2023-2026.

Le Groupement d'Intérêt Public Un Eté au Havre, porteur de l'événement, reconduit le dispositif sur la période 2023-2026. Sur cette période, 200 matelots stagiaires âgés de 18 à 25 ans pourront alors embarquer selon la répartition suivante : - 15 en 2023- 15 en 2024- 155 en 2025- 15 en 2026 La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, partenaire de l'événement, a associé les communes de son territoire à cette opération. Un appel à candidature a été lancé en mars pour sélectionner les participants à l'édition 2025. Ces jeunes stagiaires navigueront entre Le Havre et Dunkerque entre le 6 et le 12 juillet. Ils pourront découvrir la navigation et participer à diverses tâches à bord : manœuvre des voiles, montées aux mâts, entretien du bateau, etc.

L'organisation de ces stages implique d'une part des dépenses de transport pour le retour des jeunes de Dunkerque vers Le Havre en autocar ; d'autre part, des dépenses à bord des bateaux pour l'hébergement, la restauration et l'encadrement des jeunes participants. Au vu de ces éléments, le coût global pour le départ d'un jeune matelot est fixé à 1 000 € maximum. L'ensemble des dépenses liées à l'opération est engagé par le GIP Un Eté au Havre. Il revient à la Communauté urbaine et aux communes partenaires de recruter et financer les dépenses.

Pour chaque matelot, les frais sont partagés pour moitié entre la Communauté urbaine et la commune de résidence du jeune. A cette fin, une convention entre le GIP Un Eté Au Havre, le Havre Seine Métropole et chaque commune concernée est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accompagner financièrement la participation de la candidate de la commune à la course Tall Ships Races,
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2025,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents à ce sujet.

IV – Acquisition matériel

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire d'acquérir de nouvelles chaises pour compléter le stock disponible à la salle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir 10 chaises d'un montant maximum de 40 € HT chacune.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2025,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents à ce sujet.

V- Informations diverses

Bois de Fongueusemare

Madame le Maire informe de la mise en vente des bois de Fongueusemare fin avril, et rend compte des échanges qu'elle a eus à ce sujet.

Recensement de la population

Le résultat du recensement de la population effectué en début d'année montre une diminution importante de la population communale.

Réparations logement communal

Le volet du logement communal, détérioré par la tempête Ciaran, a été réparé.

PLUi

Madame le Maire rend compte des échanges avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole au sujet du PLUi.

Aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épousé, la séance a été levée à 19h40.